

BEAUX-ARTS DE WAVRE



ANNEE SCOLAIRE - 2025-2026

IMPORTANT : à lire jusqu'au bout svp !

Toute absence sera justifiée par mail, par le responsable légal (pour les mineurs) au secrétariat : beauxarts@wavre.be

Il y sera mentionné :

Le nom et prénom de l'élève, atelier/filière pour les adultes, le motif ;

Le nom et prénom de l'élève, le jour de fréquentation et nom du professeur pour les enfants/ados, le motif ;

Les absences justifiées sont :

- Les certificats médicaux ;
- Les mails pour raison médicale, de moins de 3 jours ;
- Les attestations TEC/SNCB en cas de grèves ;
- Les attestations scolaires (participation classes vertes, de mer, participation spectacle, ...) ;
- Panne de voiture ou circonstances exceptionnelles.

Toute autre absence sera considérée comme injustifiée.

Selon la FWB, chaque élève a droit à 20% maximum d'absences injustifiées.

Les absences injustifiées trop nombreuses, au-delà de 20%, pourraient ne pas autoriser l'élève à présenter l'évaluation de fin d'année ou entraîner l'exclusion de l'élève pour l'année scolaire en cours.